

Fabrique de St-Adolphe d'Howard

1845, chemin du Village, C.P. 219
St-Adolphe d'Howard (Québec) J0T 2B0
Téléphone (819) 327-2711

À Monsieur Marc Painchaud
Secrétaire de la Commission de la culture

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION GÉNÉRALE
SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC**

Introduction

Nous désirons, par la présentation de ce court mémoire, souligner l'intérêt que manifestent les municipalités rurales pour leurs édifices religieux et les moyens que la Fondation du Patrimoine religieux pourrait utiliser pour aider à la conservation, dans le meilleur état possible, de ces édifices.

Nous sommes conscients de la beauté et de la qualité des très nombreuses églises du Québec qui furent édifiées grâce à la générosité de plusieurs générations de croyants.

Historique

Ce ne sont pas toutes des « cathédrales » certes. Il existe, de par le Québec et principalement à la campagne, de nombreuses petites églises qui ne « mériteraient pas un détour » selon la formule consacrée du guide Michelin. Peut-être — mais leur valeur, moins apparente, est à trouver ailleurs...

Ces édifices religieux, modestes pour la plupart, reflètent pourtant la foi, la ténacité et les privations de tous ces défricheurs et colonisateurs québécois qui bâtissaient l'arrière-pays au tournant du siècle dernier.

Comme le bureau de poste, l'école paroissiale et le magasin général, ces édifices religieux représentaient le cœur du village. La fierté de ces habitants se retrouvait dans cette appartenance à une communauté bien vivante, la leur.

Aujourd'hui, le bureau de poste menace toujours de fermeture, l'école est devenue la mairie et le magasin général n'est plus qu'un beau souvenir rempli de nostalgie. Il reste donc, pour les villageois, l'église comme seul point focal et ancrage affectif du sentiment d'appartenance à leur petite communauté.

C'est ainsi que, si l'on voyage un peu à travers le Québec, on peut encore constater l'existence — la survie — de ces noyaux villageois qui attestent, à l'évidence, de la fierté des petites communautés pour leur église. D'où notre sérieuse préoccupation pour le maintien de ce patrimoine à la fois religieux et civil.

Problématique

Nous savons que la Fondation du Patrimoine religieux du Québec a contribué, depuis plusieurs années, à restaurer des centaines d'églises à travers la Belle Province. N'eût été cette aide précieuse, combien d'entre elles seraient aujourd'hui disparues ou en voie de l'être! Conséquemment, que resterait-il de ce sentiment légitime d'appartenance à un milieu, à un chez-soi?

Ces disparitions potentielles pourraient entraîner le déclin, voire la disparition de nombreuses petites communautés villageoises devenues « sans âme ». Et c'est ainsi que la population des villages et des petites communautés rurales a de plus en plus tendance à migrer vers les grands centres urbains. Que faire pour tenter d'enrayer cet exode rural qui n'est pas seulement motivé par des raisons économiques?

Une politique gouvernementale à modifier?

D'après nos observations, il semble que la nouvelle politique du Ministère de la culture restreigne son aide financière uniquement aux édifices religieux de valeur patrimoniale exceptionnelle ou très supérieure.

Tout en favorisant cette approche sélective qui est due, nous en sommes conscients, à la limite des fonds publics disponibles, nous nous demandons si ledit Ministère ne devrait pas, cependant, envisager une aide ponctuelle et ciblée qui viserait les églises de qualité patrimoniale moindre — selon l'avis strict des experts — mais de « valeur patrimoniale essentielle » pour les communautés rurales qu'elles desservent.

Nous savons que le Ministère de la culture prévoit une collaboration financière maximale de 70% pour les édifices religieux sélectionnés et jugés aptes à recevoir des subventions. Nous le répétons : c'est une bonne mesure mais elle ne concerne qu'une minorité restreinte d'édifices de nature religieuse.

Pourquoi le Ministère ne pourrait-il fournir, à la majorité des édifices patrimoniaux « bas de gamme », une aide financière plus modeste, par exemple de l'ordre de 10%, 20% ou 25%? Il est un fait : beaucoup de Québécois tiennent à leur patrimoine. Pourquoi ne pas aider les « moins remarquables au point de vue de la qualité patrimoniales des édifices religieux » à conserver cet héritage paroissial qui, à leur yeux, est aussi valable que celui d'une cathédrale?

Ce geste symbolique de soutien financier de la part du gouvernement québécois aurait pour effet d'encourager les communautés locales à tout faire pour sauvegarder leur patrimoine religieux.

Permettez-nous de vous en fournir la preuve.

Ici, en 1996, à Saint-Adolphe d'Howard, notre église avait besoin d'être restaurée. Le coût global des réparations (excluant la réfection du toit) s'élevait à 350 000 \$, un montant énorme pour notre communauté. Grâce à une subvention du Ministère (par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine religieux), nous avons reçu la somme de 80 000 \$; ce qui nous a permis de « sauver » notre église. En effet, la différence entre l'aide gouvernementale et le coût des travaux a été comblée par des collectes de fonds et des dons de mécènes.

En 2005, nous avons dû procéder à la réfection du toit de l'église en tôle à la canadienne, comme il l'était à l'origine, il y a 90 ans. Grâce au budget de la paroisse et d'une levée de fonds très généreuse, nous avons pu faire face à cet investissement majeur (près de 150 000 \$). Cette restauration a su raviver l'implication des citoyens et donner une fierté accrue aux paroissiens.

Mais cet effet d'entraînement n'aurait pas été possible sans l'aide financière du Ministère en 1996. Nous tenons à l'en remercier vivement.

Recommandation

Nous suggérons donc, avec déférence, au Ministère de la culture, de revoir et de modifier les modalités d'aide (selon différents paliers d'évaluation) aux édifices religieux, sources de fierté et d'appartenance.

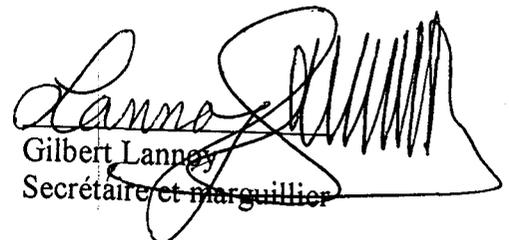
Que le Ministère alloue une aide modeste (de l'ordre de 10% à 25%) aux édifices religieux dont la cote patrimoniale est moindre que celle des édifices prestigieux.

Ce petit mémoire a été rédigé au nom des différents groupes qui, de par les années antérieures, se sont impliqués dans le maintien et la sauvegarde de notre patrimoine adolphin.

Le Comité ad hoc


Jean-Guy Gratton,
Président de la Fabrique


Paul-Emile Guilbert
Conseiller technique


Gilbert Lannoy
Secrétaire et marguillier